PRIME COVID/PRIME MACRON

Par manu48

BONJOUR J AI TRAVAILLER PENDANT LA PREMIERE VAGUE DU COVID DANS UN ETABLISSEMENT SANTE SOCIAUX (CCN66)EN TANT QUE CUISINIER EN CDD.MON EMPLOYEUR A VERSER UNE PRIME MACRON(PPA)CAR L ETABLISSEMENT NE DEPENDANT NI DE L ARS NI DU DEPARTEMENT PAS DE SUBVENTION POUR VERSER UNE PRIME COVID.SE BASANT SUR LE DECRET FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIER POUR VERSER CELLE CI ,AYANT TRAVAILLER TOUTE LA PERIODE 1 MARS AU 30 AVRIL ET MEME PLUS J Y EST EU DROIT CELLE CI ME FUT VERSER FIN NOVEMBRE.

CEPENDANT N ETANT PLUS SOUS CONTRAT DEPUIS LE 13/09 L EMPLOYEUR ME RECLAME LE 15/12 DE LUI REMBOURSER CELLE CI QUI ME FIT VERSER PARS ERREURE CAR N ETANT PLUS SOUS CONTRAT AU MOMENT DU VERSEMENT JE NI AURAIS PAS LE DROIT!!

PRIME POUR REMERCIER LA MOBILISATION DES SALARIES !!!!

PEUT IL FAIRE CELA?

QUE DOIS JE FAIRE POUR LA CONSERVER ?

YATILUN RECOURT JURIDIQUE?